

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

ETUDE D'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL ET
SOCIAL (EIES)

DECEMBRE 2025

Porteur de Projet : SALN
Société d'Aménagement du
Littoral de Nouakchott

Ministère de Tutelle :
Ministère de l'Habitat, de
l'Urbanisme et de l'Aménagement
du Territoire

**Bureau Etude Conception
Technique :**
SETEC International

**Bureau d'études
Environnemental et Social :**
Groupe Huit - INSUCO-
ENVIROTECH

PROJET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL DE NOUAKCHOTT

Aménagements
urbains

Axes ville-mer
& Promenades



Pourquoi ce projet ?

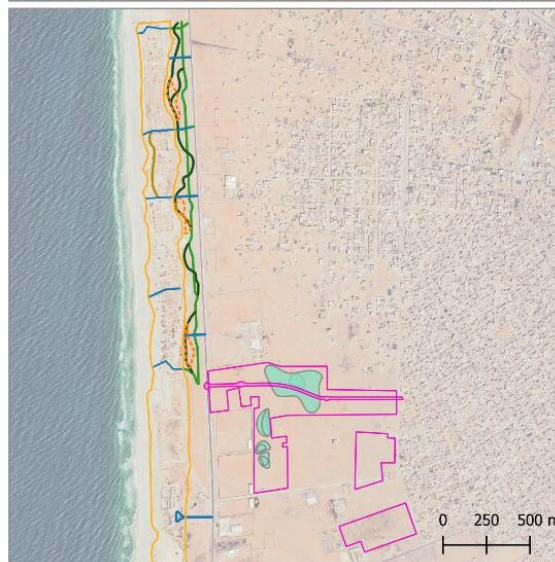
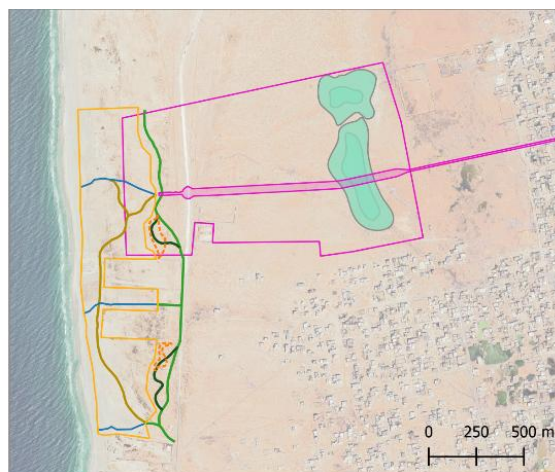
Proposer des zones de développement urbain structurées et résilientes

Le littoral de Nouakchott fait face à une **urbanisation croissante**, menacée par des **risques majeurs d'inondation et de submersion**. Le projet SALN vise à **structurer durablement l'interface ville-littoral**, renforcer la résilience climatique, maîtriser l'urbanisation et offrir de **nouveaux espaces publics sécurisés et attractifs**. Il s'inscrit dans les orientations nationales d'aménagement du littoral et répond à la nécessité de **protéger le cordon dunaire**, dont le renforcement a fait l'objet d'une précédente étude d'impact, afin d'améliorer la mobilité et de créer des quartiers planifiés et viabilisés.

Ce projet d'aménagements urbains, **piloté par le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et porté par la Société d'Aménagement du Littoral de Nouakchott**, comprend les éléments suivants :

- **L'aménagement (structuration et viabilisation)** de deux **Zones d'Aménagement Concerté (ZAC A au Nord & ZAC Bau Sud)** : 164 ha de futurs quartiers mixtes intégrant logements, commerces, équipements publics, espaces verts, réseaux et bassins paysagers.
- **La réalisation de deux axes Ville-Mer (Nord & Sud)** : voiries structurantes connectant la ville au littoral, avec trottoirs, pistes cyclables, espaces publics et équipements.
- **La réalisation d'une promenade littorale** au pied du cordon dunaire : cheminements, belvédères, jardins secs, zones récréatives.
- **Le déploiement de systèmes de gestion des eaux pluviales** et des **eaux usées**, y compris des stations de traitement des eaux usées par filtres plantés (Nord & Sud) avec désinfection UV.

Ce présent projet forme avec celui du renforcement et de revégétalisation du cordon dunaire **un système cohérent et résilient, conciliant aménagement urbain, protection des écosystèmes et adaptation aux risques côtiers**. La réhabilitation du cordon dunaire constitue le bouclier écologique protégeant durablement la ville contre l'érosion et la submersion marine. En arrière de ce dispositif, la promenade littorale joue un rôle d'espace tampon, organisant les usages et limitant la pression humaine sur la dune. Les ZAC et les axes ville-mer se développent derrière ce rempart naturel, structurant l'urbanisation et assurant une connexion fonctionnelle et paysagère entre la ville et le littoral. Les franchissements constituent les seuls points de contact maîtrisés avec la plage, canalisant les flux et préservant l'intégrité du cordon dunaire.



- Légende
Projet SALN**
- Projet SALN Phase 1B :
- Zones d'Aménagement Concerté (secteurs A & B)
 - Axes ville-mer
 - Bassins de rétention
- Promenade
- Promenade littorale
 - Promenade secondaire
 - Chemin léger alternatif
 - Parcours santé



Cadre Réglementaire

Le projet d'aménagement du littoral de Nouakchott est soumis à la réglementation environnementale et sociale en vigueur en République Islamique de Mauritanie, ainsi qu'aux standards internationaux. À ce titre, Le cadre international de gestion E&S de référence applicable à ce projet s'appuie sur les exigences combinées des bailleurs de fonds impliqués, à savoir : la Société Financière Internationale (SFI), la Banque Africaine de Développement (BAD) et le British International Investment (BII). Toutefois, le projet reste également aligné à la Politique en matière de risques liés au développement durable de Meridiam. Au niveau national, le projet est encadré par la **Loi n°2000-045 portant Loi Cadre sur l'Environnement**, complétée par la **Loi n°2025-019 relative à l'évaluation environnementale et sociale**, ainsi que par le **Décret n°2007-105** fixant les procédures de réalisation et d'approbation des études d'impact. **Ces textes rendent obligatoire la réalisation d'une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les projets d'aménagement urbain de grande ampleur.** En outre, Le projet est également soumis aux réglementations nationales relatives au foncier, à l'urbanisme, à l'assainissement, à la gestion des déchets, à la protection du littoral et à la santé et sécurité au travail. Les autorisations et avis des institutions compétentes (MEDD, MHUAT, collectivités locales, services techniques) sont requis avant et pendant la mise en œuvre des travaux.

Le projet est classé en **Catégorie B selon la SFI** et en **Catégorie A au regard de la législation mauritanienne**. Cette catégorisation reflète l'ampleur et la complexité des interventions prévues dans un environnement littoral sensible, générant des enjeux environnementaux et sociaux significatifs. **Les impacts identifiés demeurent toutefois localisés, réversibles et techniquement maîtrisables sous réserve d'une gestion environnementale et sociale rigoureuse.**

Normes de Performance	Attentes
NP1 – Évaluation et gestion des risques E&S	Identification et évaluation systématique des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, y compris concertation avec les parties prenantes. Mise en place d'un système de gestion E&S, d'une EIES détaillée et d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES),
NP2 – Conditions de travail et emploi	Protection des droits des travailleurs et amélioration des conditions de travail sur les chantiers et en phase d'exploitation. Gestion de la santé et de la sécurité au travail, prévention des accidents, respect des normes de l'OIT. Lutte contre le travail des enfants, le travail forcé, les discriminations et le harcèlement.
NP3 – Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution	Gestion durable des ressources naturelles, notamment l'eau, l'énergie et les matériaux. Prévention et réduction des pollutions atmosphériques, des rejets d'effluents et de la production de déchets. Limitation des émissions de gaz à effet de serre et promotion de solutions techniques sobres et durables.
NP4 – Santé, sécurité et sûreté des communautés	Identification et maîtrise des risques du projet pour les populations riveraines. Gestion des nuisances, de la circulation et des risques liés aux chantiers. Prévention des risques sanitaires, des accidents et des situations d'urgence
NP5 – Acquisition de terres et réinstallation involontaire	Gestion des acquisitions foncières et des restrictions d'accès aux terres et ressources. Prévention et compensation des déplacements physiques et économiques. Mise en œuvre de mesures visant à restaurer ou améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance des personnes affectées.
NP6 – Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles	Protection des habitats naturels et sensibles, notamment les milieux littoraux et zones humides. Évaluation et limitation des impacts sur la faune, la flore et les services écosystémiques. Mise en œuvre de mesures de restauration écologique et de suivi.
NP7 – Peuples autochtones	Protection des droits, des cultures et des moyens de subsistance des peuples autochtones. Cette norme n'est pas applicable dans le contexte du projet en Mauritanie.
NP8 – Patrimoine culturel	Identification et protection du patrimoine culturel matériel et immatériel impacté par le Projet. Prévention des impacts sur les sites, pratiques et usages culturels. Mise en place de procédures de découverte fortuite pendant les travaux.

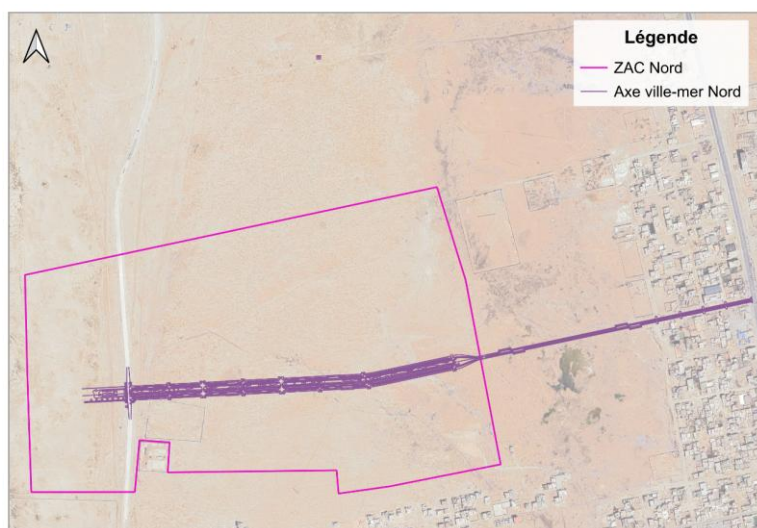


Axes Ville-Mer

Objectif: Connecter la ville au littoral

Deux axes routiers structurants, dits axes « ville-mer », seront créés afin de relier les quartiers urbains existants au littoral. Ces axes ont vocation à structurer durablement les futurs quartiers et à améliorer la mobilité entre la ville et la mer.

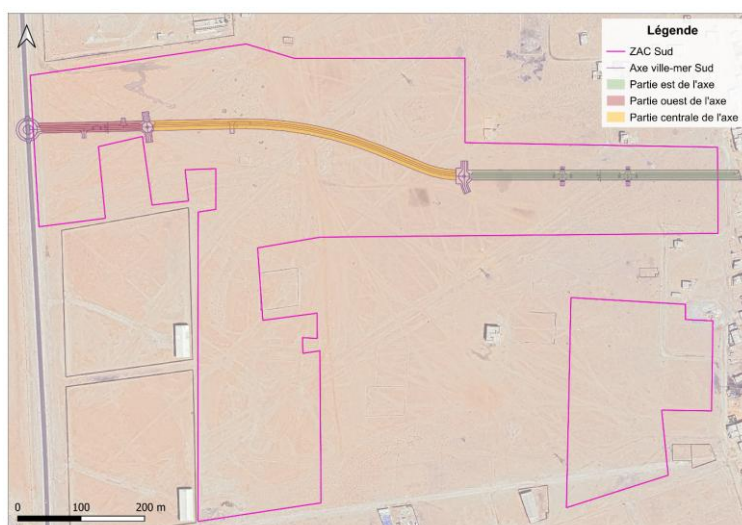
Ils intègrent des chaussées adaptées au trafic urbain, des trottoirs, des circulations douces, des plantations et des espaces publics. Les axes intègrent également des dispositifs de drainage et de gestion des eaux pluviales. Leur conception vise à favoriser la sécurité, la fluidité des déplacements et la mixité des usages, tout en intégrant des solutions adaptées au contexte climatique et hydrologique de Nouakchott.



L'axe **ville-mer nord** (environ 2,25 km de long, d'une emprise totale variant de 10 m à l'est et 40 m à l'ouest) reliera la rue Ely Ould Mohamed Vall à la route du littoral

L'axe **Ville-Mer Sud** prend naissance au droit de la rue menant vers l'est au carrefour Koumbisalah. Le linéaire considéré se divise en trois séquences :

- ▶ **A l'est, une voirie de desserte des parcelles** accueillant dans le futur des logements
- ▶ **Au centre, un espace dédié aux circulations douces** passant à travers un espace paysager accueillant des structures ludiques et sportives.
- ▶ **A l'ouest, une nouvelle section circulée** assurant la desserte des commerces envisagés et de l'équipement culturel.



Les axes seront également équipés de **stationnements** et de **points d'apport volontaire des déchets**



Promenade Littoral

Objectif: Fournir un espace de loisir et de protection du cordon dunaire

Le projet prévoit **l'aménagement d'une promenade piétonne** le long du cordon dunaire, côté ville. Cette promenade vise à offrir un espace public de qualité, accessible à tous, favorisant les loisirs, la détente et la valorisation du littoral.



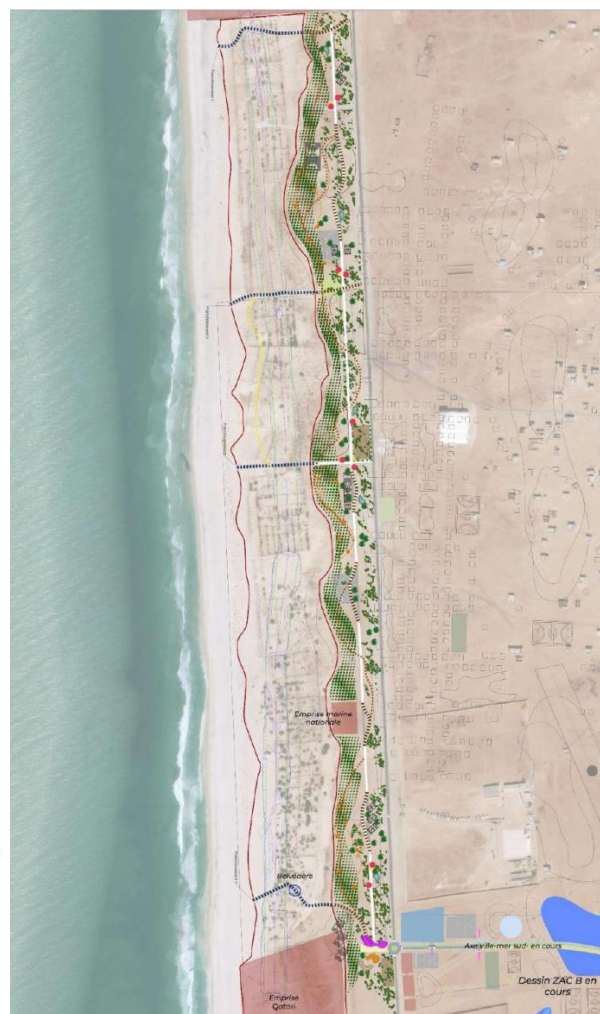
Elle comprend des cheminements piétons, des belvédères, des espaces de repos et des aménagements paysagers adaptés au milieu côtier. La conception privilégie des ouvrages légers et réversibles, afin de préserver le rôle protecteur du cordon dunaire.

La promenade contribue à renforcer le lien entre la ville et la mer, tout en protégeant les milieux naturels sensibles.

Promenade Nord



- Restauration/snacking
- WC public
- Parcours santé
- Beach soccer/ beach volley
- Jardin d'enfants/ square ludique
- Belvédère
- Les guinguettes (marché artisanaux, kiosques, restauration, snacking...)
- Bâtiment culturel
- Amphithéâtre
- Espace planté (strate mixte)
- Bande de Filao
- Arbre solitaire
- Zone de campement et tentes libre service
- Parcellaire privé
- Parking paysagé léger
- Franchissement
- Promenade principale
- Cheminement alternatif léger
- Promenade secondaire des dunes
- Clôture de mise en défend du cordon dunaire



La promenade Nord comprendra également un cheminement secondaire éducatif, voué à sensibiliser les usagers aux enjeux de protection côtière.



Aménagement des ZACs

Objectif: encadrer l'urbanisation, améliorer le cadre de vie et limiter l'étalement urbain

Le projet prévoit la création **de deux Zones d'Aménagement Concerté** situées à l'arrière du cordon dunaire, dans les **communes de Tevragh Zeina et de Sebkhha**. Ces ZAC ont pour objectif de structurer le développement urbain dans des secteurs aujourd'hui peu aménagés ou partiellement informels. Elles accueilleront à terme des logements, des équipements publics, des activités économiques et des espaces verts.

ZAC A (Nord)



ZAC B (Sud)



Les aménagements réalisés par la SALN concernent **principalement les voiries, les réseaux (eau, assainissement, électricité), les espaces publics et les dispositifs de gestion des eaux pluviales.**

Les constructions futures (**résidences, zones commerciales, ensembles de bureaux**) seront réalisées par des opérateurs tiers, conformément à un cahier des charges défini par la SALN incluant des prescriptions urbaines, paysagères et environnementales strictes.



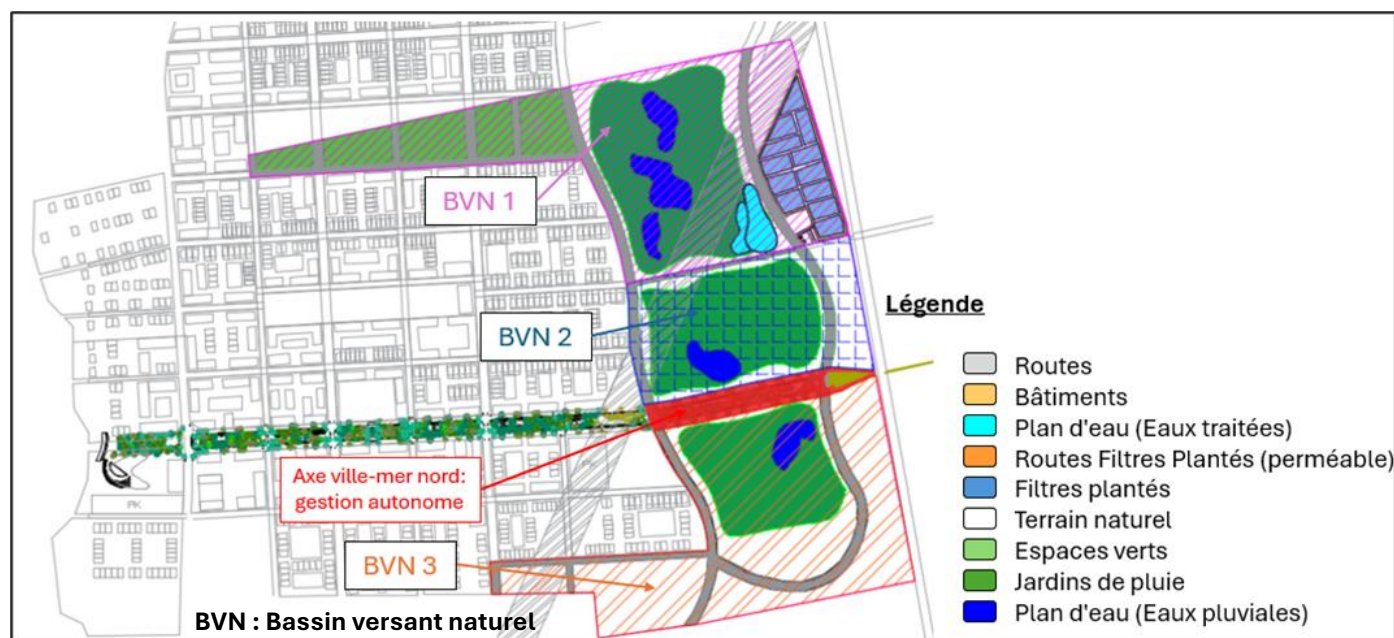
Gestion des eaux de pluies

Objectif: Maitriser le risque inondation sur les zones

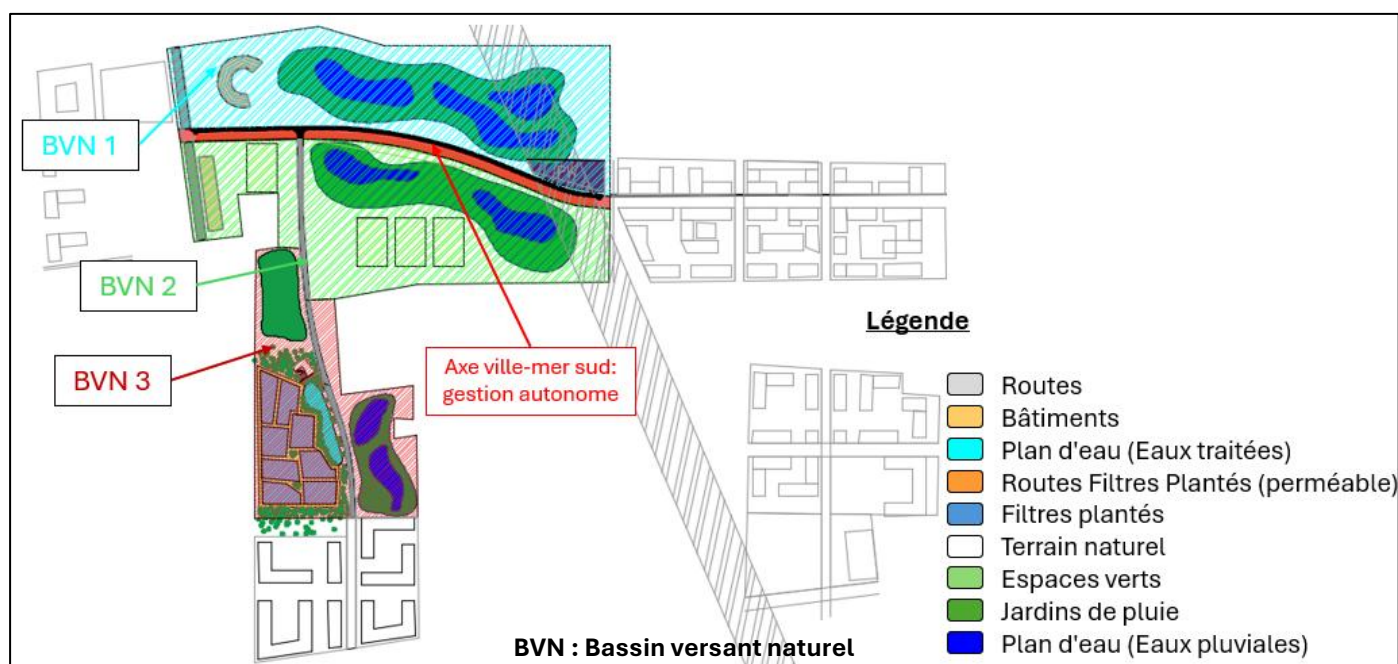
Le projet comprend la **réalisation de bassins de rétention** et de zones humides destinés à la gestion des eaux de ruissellement. Ces ouvrages permettent de limiter les risques d'inondation, particulièrement importants dans un contexte de nappe phréatique affleurante.

Ils jouent un rôle clé dans la régulation des débits, l'amélioration de la qualité des eaux et la protection des quartiers en aval. Les bassins sont intégrés au paysage urbain et conçus comme des espaces multifonctionnels, combinant fonctions hydrauliques, environnementales et paysagères. Ils contribuent également à renforcer la résilience du territoire face aux effets du changement climatique.

Bassin Nord (ZAC A)



Bassin Sud (ZAC B)





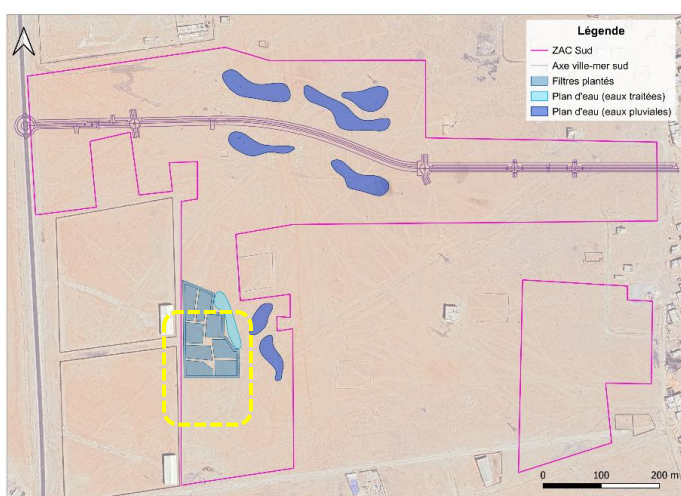
Gestion des eaux usées

Objectif: Gérer les effluents et assainir la zone

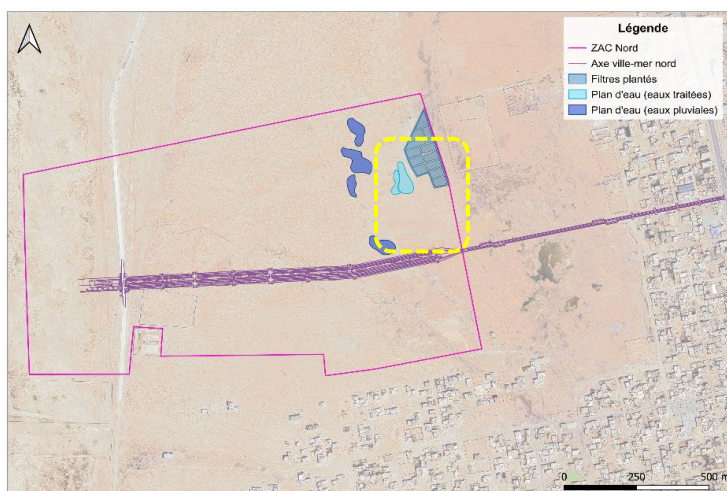
Deux stations de traitement des eaux usées sont prévues, une au nord et une au sud de la zone de projet. Ces stations utilisent une **technologie de filtres plantés**, adaptée aux contextes urbains sensibles et aux conditions climatiques locales.

Elles permettent un traitement efficace des eaux usées domestiques avant rejet ou réutilisation contrôlée, avec objectif de satisfaire aux normes de l'OMS et de la FAO pour les eaux d'irrigation.

Emplacement STEP B – Zone Sud



Emplacement SETP A – Zone Nord



Le système est **robuste, peu énergivore et limité en nuisances**.

Les stations contribueront à améliorer l'assainissement des futurs quartiers, à protéger la nappe phréatique et à réduire les rejets polluants vers le milieu naturel.

Les eaux usées traitées seront **réutilisées pour l'arrosage des espaces verts**.

Un **suivi régulier** sera réalisé sur la qualité des eaux en sortie de station)

Image de filtre planté – en début d'exploitation et une fois la végétation des filtres développée





Analyse des alternatives

Conformément à la réglementation nationale et aux exigences des bailleurs internationaux, une analyse des alternatives a été réalisée afin d'examiner **différentes options** de conception et d'implantation du projet. Cette analyse a porté à la fois sur l'option « sans projet » et sur des variantes techniques et d'aménagement des principales composantes (axes ville–mer, promenade littorale, ZAC, gestion des eaux). L'objectif était d'identifier la solution offrant le meilleur équilibre entre développement urbain, protection de l'environnement littoral, réduction des risques sociaux et résilience climatique. Le tableau ci-dessous présente une synthèse des principales alternatives étudiées et les raisons ayant conduit à la sélection de l'option retenue.

Alternative analysée	Description synthétique	Justification de non-sélection
Alternative “sans projet” – Pas d’axes Ville-Mer	Absence de création de liaisons structurantes entre la ville et le littoral et maintien de pistes informelles et d'un accès non aménagé à la côte.	Ne répond pas aux besoins de mobilité, de structuration urbaine et de désenclavement des quartiers. Maintien des risques d'insécurité routière, de dégradation du littoral et de développement urbain non maîtrisé.
Alternative “sans projet” – Pas de promenade littorale	Conservation du cordon dunaire sans aménagement public structuré, avec des usages informels et non régulés.	Manque de valorisation du littoral et d'espaces publics accessibles pour la population. Risques de cheminements « sauvages » et pressions anthropiques sur le cordon dunaire (déchets, circulations anarchiques).
Alternative “sans projet” – Pas de ZAC A et B	Absence d'aménagement planifié des zones arrière-littorales, avec poursuite de l'urbanisation informelle.	Ne permet pas d'encadrer le développement urbain ni de répondre aux besoins en logements, équipements et activités. Risque accru d'occupation de zones vulnérables aux inondations et à la montée de la nappe.
Alternative “sans projet” – localisation différente du projet	Implantation du projet sur un autre site que le site actuel.	Ne permet pas de répondre aux enjeux prioritaires de protection du cordon dunaire et de la ville de Nouakchott, présente des contraintes foncières plus importantes et n'offre forcément la possibilité de proximité avec un quartier populaire (Zone sud).
Variante de tracé différente pour les axes Ville-Mer	Sélection de tracés alternatifs plus proches de zones habitées ou de secteurs écologiquement sensibles.	Impacts sociaux et fonciers plus élevés, contraintes techniques accrues et conflits d'usage plus importants.
Usage d'autres matériaux pour la promenade littorale	Aménagement de la promenade principale en bitume ou en sable compacté	Bitume: Plus forte artificialisation et impacts visuels (effet moins « naturel ») En cas d'usage de sable compacté – risque de moindre durabilité (et besoins d'entretiens plus fréquents).
Gestion des eaux sans bassins ni STEP dédiées	Rejet direct des eaux pluviales et usées dans le réseau ou solutions ponctuelles non intégrées.	Risques élevés de pollution de la nappe et du milieu littoral. Incompatibilité avec les exigences sanitaires, environnementales et de résilience climatique.



+ Impacts positifs - Les bénéfices du projet

Le projet d'aménagements urbains sur les quartiers littoraux de Nouakchott ne se limite pas à des travaux : c'est un investissement pour le futur de Nouakchott. Il apportera de nombreux bénéfices, visibles à court et long terme.

CRÉATION DE NOUVEAUX QUARTIERS URBAINS PLANIFIÉS ET RÉSILIENTS

Les ZAC Nord et Sud structurent **164 ha en quartiers mixtes et résilients**, avec logements, équipements, espaces verts, commerces et réseaux eau et assainissement efficaces. Elles limiteront ainsi l'étalement urbain anarchique et renforceront l'**attractivité de Nouakchott**.

Les bassins d'étalement, noues et zones humides artificielles contribueront à réduire les risques d'inondation et à restaurer les fonctions écologiques locales.

CONTRIBUTION A LA RESILIENCE CLIMATIQUE DE NOUAKCHOTT

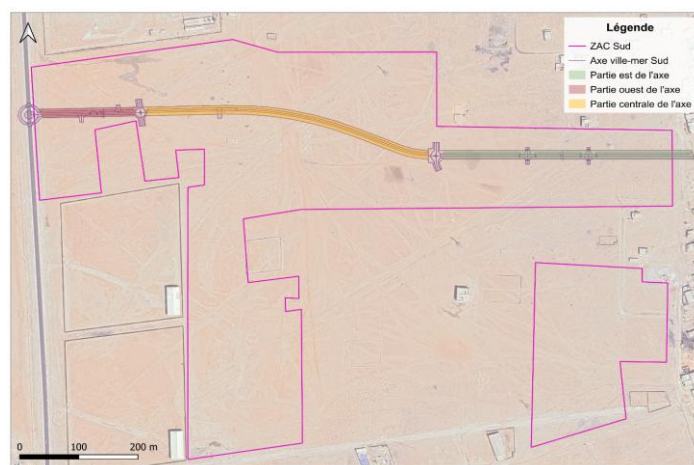
Le projet **renforce la résilience climatique de Nouakchott** en structurant un littoral aujourd'hui vulnérable et en **encadrant durablement les usages à l'interface ville-mer**. La promenade limite les franchissements non maîtrisés et le piétinement du cordon dunaire, **contribuant à la protection des zones de mise en défens** portées par le programme WACA et la SALN, ainsi qu'à la **réduction des risques d'érosion et de submersion marine**. La gestion intégrée des eaux pluviales (rétention, infiltration et surélévation des plateformes) **réduit les risques d'inondation et de remontée de nappe**, tandis que les solutions fondées sur la nature **améliorent le confort urbain, fixent les sables et atténuent les îlots de chaleur**. Une urbanisation planifiée et des systèmes d'assainissement autonomes **renforcent la capacité de la ville à fonctionner durablement en contexte de changement climatique**.

EQUIPEMENTS DE LOISIR PUBLICS

Les aménagements **proposeront des équipements publics (parcs, terrains de sports, centres culturels) au niveau des quartiers populaires de Sebkhah et de la promenade, accessible à tous**. Des comités de quartiers offriront une interface continue entre la SALN et les riverains afin d'assurer une fréquentation optimale et inclusive.

AMÉLIORATION DE LA MOBILITÉ URBAINE

Les deux axes Ville-Mer **désenclaveront** les quartiers adjacents et offriront des cheminements sécurisés pour piétons et cyclistes. L'Axe nord en particulier **réduira la congestion**. Ces axes faciliteront l'accès au littoral pour les populations des quartiers adjacents.



Vue de l'Axe ville-mer Sud – Secteurs et raccordements proposés (Source : Plans AVP SETEC International, sept 2025)

EMPLOI LOCAL ET DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE RENFORCÉE

En plus des **emplois créés** pendant les travaux (pics à 300 ouvriers), qui s'étaleront sur une dizaine d'années, le développement de zones commerciales, artisanales, touristiques et de services générera des emplois directs et indirects, attirera de **nouveaux investisseurs** et contribuera à créer ou valoriser un nouveau pôle urbain littoral pour Nouakchott.



Vue aérienne du littoral de Nouakchott



Impacts positifs - Les bénéfices du projet

Le projet d'aménagements urbains sur les quartiers littoraux de Nouakchott ne se limite pas à des travaux : c'est un investissement pour le futur de Nouakchott. Il apportera de nombreux bénéfices, visibles à court et long terme.

INTEGRATION SOCIALE

Le projet favorise **l'intégration sociale** en se développant à proximité des quartiers populaires, notamment dans le secteur Sud, et **en intégrant une offre de logements à loyer intermédiaire** au sein de la ZAC B afin de promouvoir la mixité sociale. Il **garantit un accès équitable à la promenade littorale et aux équipements** culturels et sportifs pour l'ensemble des habitants, tout en assurant une concertation continue avec les riverains via les comités d'information. **Les usages informels sont pris en compte à travers des mécanismes de restauration des moyens de subsistance**, afin de protéger les populations les plus vulnérables et de garantir l'acceptabilité sociale du projet.

PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Le projet de la SALN contribuera à **l'amélioration de la salubrité** urbaine grâce à la mise en place de **systèmes innovants et adaptés de gestion des eaux usées et pluviales**, incluant des **stations de traitement par filtres plantés** et des dispositifs paysagers (bassins, noues, chaussées réservoirs) visant à protéger la nappe, réduire les risques d'inondation et renforcer la résilience climatique. Il intègre également une **stratégie globale de gestion des déchets**, comprenant le nettoyage des emprises, la suppression des dépotoirs sauvages et **le déploiement de Points d'Apport Volontaire** favorisant à terme le tri à la source et la valorisation des déchets, notamment organiques. Le projet accorde également une attention particulière à la **préservation de la biodiversité et de l'avifaune**, en s'inscrivant dans le respect des conventions internationales, tout en développant une démarche de sensibilisation du public.



SOUTENABILITE ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNELLE

Le projet de la SALN renforce durablement la gouvernance urbaine et foncière de Nouakchott. Il permet de générer des ressources foncières destinées au financement de la maintenance et de la protection du cordon dunaire.

Le projet constitue également une vitrine d'un modèle de gestion foncière efficace et maîtrisée, fondé sur des outils de planification et de programmation urbaine (schéma directeur, plan guide, ZAC).

Enfin, en offrant un cadre clair, sécurisé et lisible, il favorise l'attraction d'investisseurs privés et la création de nouvelles opportunités économiques.



Vue aérienne du littoral de Nouakchott

VALORISATION DU LITTORAL

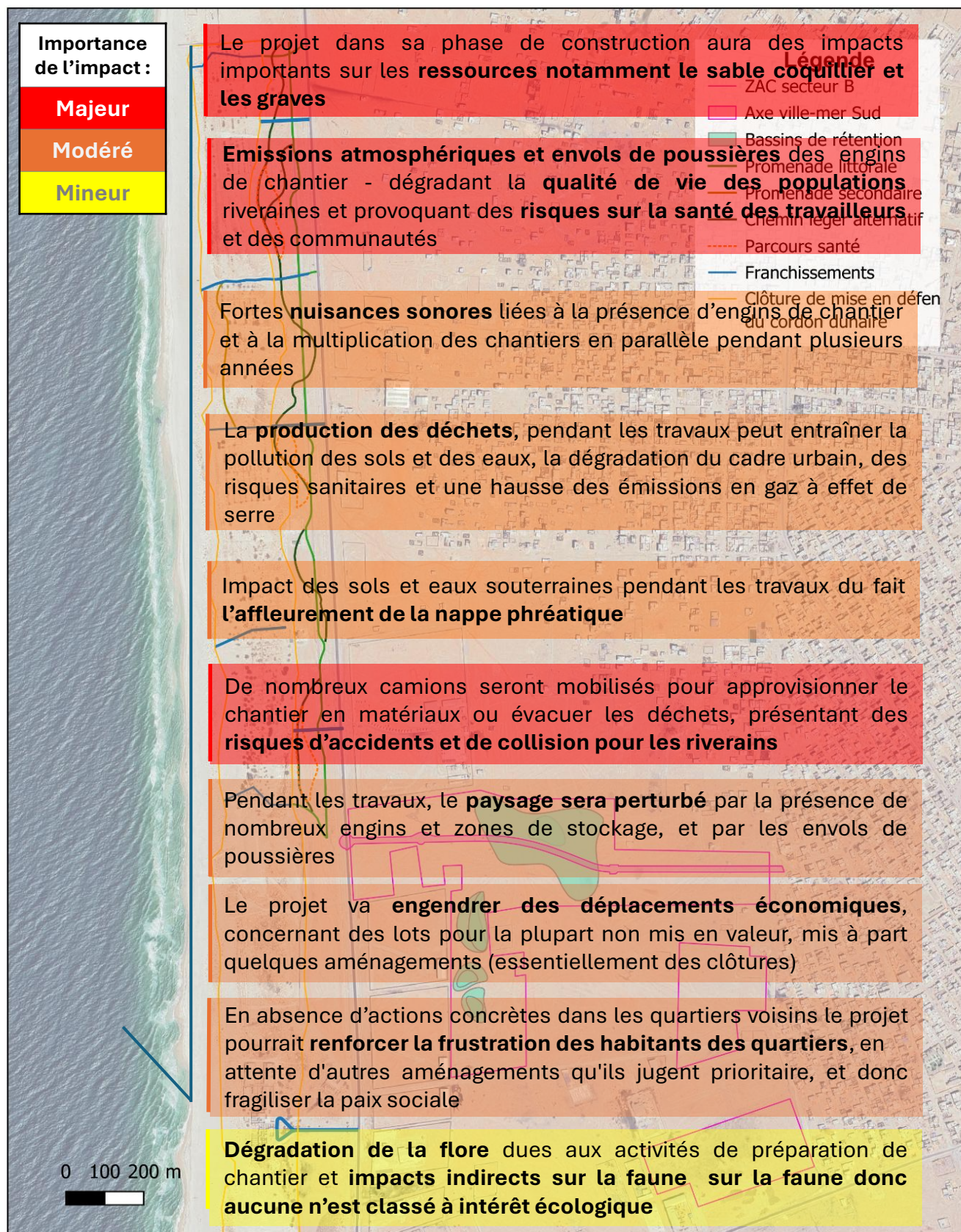
Le projet **valorise le littoral de Nouakchott** en combinant **sensibilisation, expertise scientifique et création de nouveaux habitats naturels**. La création d'un Centre d'interprétation de la mer et les partenariats avec des ornithologues **renforcent la connaissance et la protection de la biodiversité**, notamment de l'avifaune migratrice. Les aménagements paysagers et espaces verts **génèrent de nouveaux habitats pour la faune**, tandis que la promenade éducative et la signalétique pédagogique favorisent **une appropriation responsable du littoral par le public**.



Les impacts négatifs principaux du projet – phase travaux

Bien que le projet s'implante dans une zone principalement vide d'occupation et qu'il propose des aménagements qui apporteront des bénéfices pour les populations (cf. page précédente), le projet aura malgré tout des impacts négatifs lors des travaux et de l'usage des infrastructures. Ces impacts sont étudiés en détail dans le rapport d'EIS.

Cette page **résume les impacts principaux en phase travaux** (liés à l'intervention de travailleurs, la présence d'engins, l'usage de la ressource, les terrassements, excavations, etc.)



Impacts négatifs en phase travaux du projet d'aménagement urbain – sélection non exhaustive



Les mesures clés en phase travaux

GESTION DU FONCIER

- Bornage réalisé en amont des travaux et sécurisation du foncier par l'état

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL

- Délimitation stricte des emprises de chantiers
- Plantation d'espèces locales adaptées au stress hydrique et aux sols salins
- Préservation des végétaux existants autant que possible.
- Evacuation des déchets dans des filières conformes
- Prévention de l'introduction de plantes envahissantes et arrachages si nécessaire
- Suivi de l'évolution de l'avifaune

PROTECTION DES POPULATIONS ET DES TRAVAILLEURS

- Compenser la perte de revenu des acteurs économiques informels via la mise en place d'un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance
- Favoriser le recrutement local en impliquant les communautés riveraines
- Formation des ouvriers à la santé et sécurité au travail et fourniture d'équipements de protection individuelle.
- Accès contrôlé pour éviter les accidents.
- Information régulière des riverains sur les étapes du projet et sensibilisation sur la sécurité routière.

GESTION DES MATERIAUX

- Préparation d'un Plan d'approvisionnement durable en matériaux ; sable et graviers uniquement depuis carrières autorisées par le MEDD, interdiction absolue de prélèvements sur la plage ou dans les dunes.
- Optimisation des déblais et remblais avec contrôle qualité et pollution préalable.
- Stockage des matériaux dangereux sur plateformes étanches
- Optimisation des trajets (usage de camion à benne de grande capacité)

PREVENTION DES NUISANCES ET DE LA POLLUTION

- Entretien régulier des engins pour éviter les fuites d'huile ou de carburant et réduire la pollution atmosphérique
- Réduction des poussières par la limitation de la vitesse et l'arrosage si pertinent
- Limitation du bruit par des horaires adaptés et des équipements moins bruyants et mise en place d'écran pour limiter la diffusion du bruit
- Gestion stricte des déchets en favorisant la valorisation
- Sanitaires de chantier et gestion des eaux usées adaptée



Les plans de gestion phase travaux

Pour garantir l'application effective des mesures prévues, plusieurs plans opérationnels seront préparés avant et pendant les travaux. Ils permettront de suivre les impacts, de gérer les risques, de dialoguer avec les populations et de s'assurer du respect des bonnes pratiques (seulement quelques uns sont cités ci-dessous).

PLANS PRÉPARÉS PAR LA SALN

- Système de gestion environnementale et sociale (SGES)
- Plan de restauration des Moyens de Subsistance (PRMS)
- Plan d'engagement des parties prenantes et instauration de comités de quartier
- Mécanisme de gestion des plaintes externes
- Plan d'Action Genre et lutte contre les violences faites aux femmes
- Plan de gestion des sous traitants et plan de suivi environnemental et social

PLANS PRÉPARÉS PAR L'ENTREPRISE TRAVAUX

- Système de Gestion environnemental et social spécifique au chantier (SGES-C)
- Plan de sécurité et de santé des travailleurs, gestion des situations d'urgence
- Plan de gestion des déchets du chantier, des effluents, des matières dangereuses
- Plan d'approvisionnement en matériaux
- Plan de circulation et de signalisation pendant les travaux



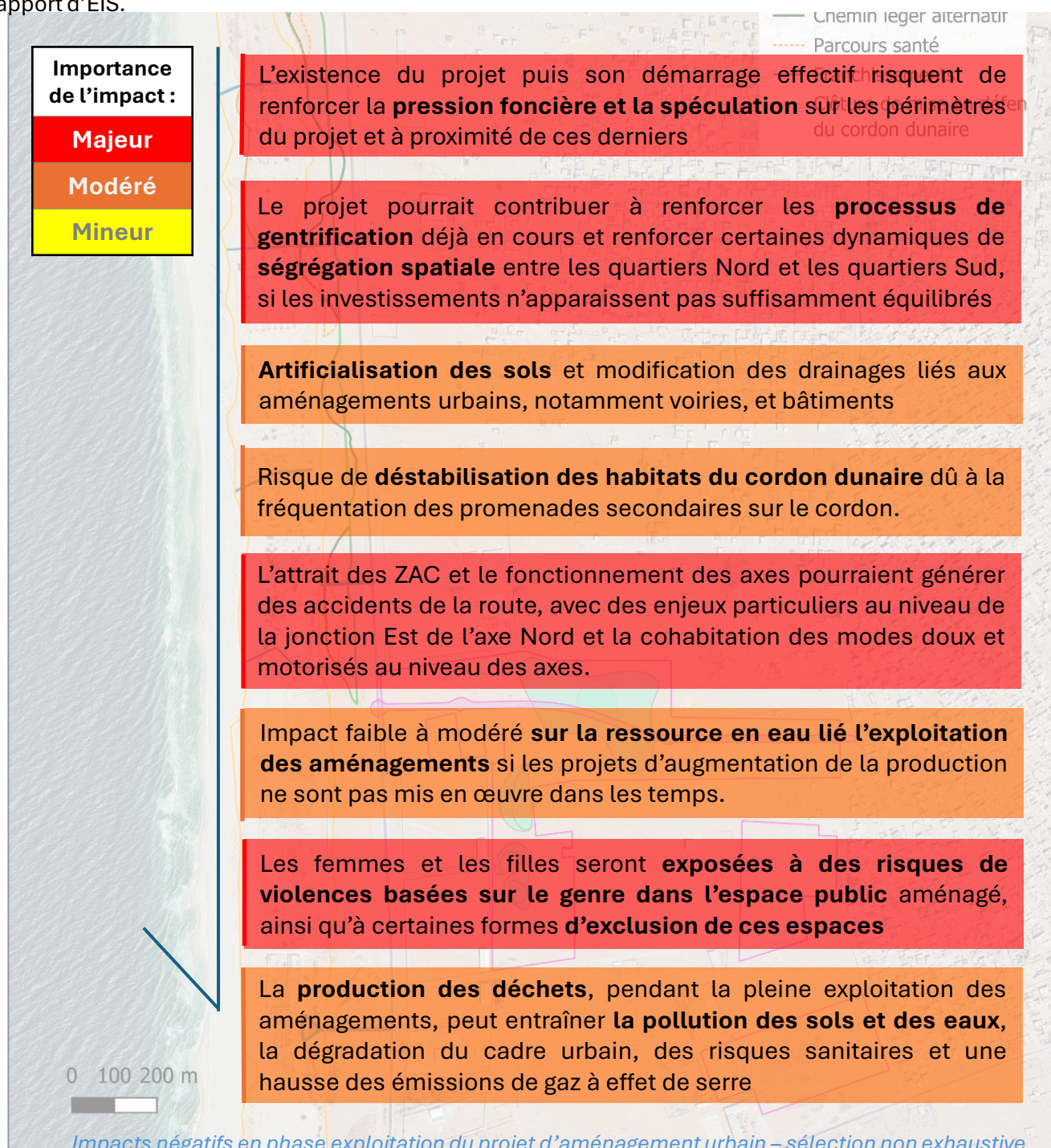
Les impacts négatifs principaux du projet – phase d'exploitation

La phase d'exploitation du projet distinguera deux étapes successives, correspondant à la mise en service progressive des différentes composantes du programme d'aménagement.

Dans un premier temps, la phase initiale d'exploitation concernera essentiellement l'ouverture à la circulation des axes ville-mer, l'usage de la promenade littorale et des espaces publics associés. À ce stade, les impacts potentiels resteront principalement liés à la circulation automobile et piétonne, à l'entretien des voiries et espaces verts, et à la gestion des déchets issus de la fréquentation publique.

Dans un second temps, à mesure que les zones d'aménagement concerté (ZAC A et ZAC B) seront urbanisées, la phase de pleine exploitation générera de nouvelles sources d'impact, liées à l'occupation des bâtiments résidentiels, commerciaux et de services, au fonctionnement des équipements publics (centres culturels, sportifs, marchés, parkings, STEP, etc.), et à la densification des flux de personnes, de véhicules et de marchandises.

Cette page résume les impacts principaux en phase exploitation. Ces impacts sont étudiés en détail dans le rapport d'EIS.





✓ Les mesures pour l'exploitation

RENFORCEMENT RESILIENCE ET PAYSAGE

- Les parcs urbains végétalisés et trames vertes vont améliorer le confort thermique et réduisant les îlots de chaleur urbains
- Voiries avec stockage des eaux de pluie
- Entretien paysager régulier (arrosage raisonné, surveillance phytosanitaire, remplacements saisonniers)
- Surveillance de l'avifaune
- Sensibilisation à la préservation de la biodiversité

GESTION DURABLE DES DÉCHETS

- Implantation de Points d'Apport Volontaire (PAV) au plus près des zones résidentielles et commerciales (max 150 m)
- Tri sélectif à la source à terme : déchets ménagers, recyclables, déchets verts.
- Collecte renforcée minimum 3 fois par semaine pour éviter la dégradation et les nuisances.
- Éclairage et nettoyage régulier des PAV
- Campagnes de sensibilisation pour les ménages, commerçants et restaurateurs.

PROMENADE ET PROTECTION DE LA DUNE

- Suivi à long terme de l'état des dunes et des plantations.
- Contrôle des usages – interdiction des vagabondages.
- Entretien des clôtures, sentiers et équipements.
- Sensibilisation des usagers pour éviter les dégradations (interdiction de 4x4, respect des chemins).
- Mise en place de dispositifs de surveillance et de nettoyage régulier.

IMPACTS SOCIAUX & ACCÈS ÉQUITABLE AUX SERVICES

- Création de comité de quartiers
- Répartition équitable des équipements publics (parcs, écoles, centres de santé, terrains de sport) dans les deux ZAC.
- Accessibilité garantie pour les femmes aux espaces publics (terrains de jeux, parcs) :
 - Sensibilisations aux violences basées sur le genre et mécanisme de gestion des plaintes;
 - Mise en place d'un comité de consultation genre et aménagement des conditions d'accueils et des équipements sportifs si nécessaire.



Les plans de gestion

Pour garantir l'application effective des mesures prévues, plusieurs plans et procédures concrets seront préparés avant et pendant la mise en exploitation des aménagements. Ils permettront de suivre les impacts, de gérer les risques, de dialoguer avec les populations et de s'assurer du respect des bonnes pratiques (liste ci-dessous non exhaustive).

PLANS PRÉPARÉS PAR LA SALN

- Système de gestion environnementale et sociale (SGES)
- Mise à jour du Plan d'Engagement et du mécanisme de gestion des plaintes externes
- Plan d'Action Genre et lutte contre les violences faites aux femmes
- Plan de Gestion des effluents et des déchets
- Plan d'entretien des espaces verts

RESPONSABILITES DES AMENAGEURS

- Respect des fiches de lots de la SALN
- Plans d'entretien
- Procédures de gestion des déchets
- Plan de circulation
- Plans d'évacuation en cas d'urgence



Les différentes étapes du projet

Les travaux concerneront le littoral sud-ouest de Nouakchott, 164 hectares entre la mer et la ville. Ils s'étaleront sur plusieurs mois, avec une phase de préparation, une phase de travaux, puis une phase d'exploitation et d'entretien sur plusieurs années.





Implication des populations

Le projet encourage la participation des riverains à chaque étape. Des consultations ont été réalisées lors de la préparation de l'EIES notamment en juin 2025 et en septembre 2025 pour identifier les enjeux pour les riverains, les usagers et institutions concernées, et prendre en compte les attentes dans le rapport de l'étude d'impact. Elles ont associé 219 ménages riverains et cinq focus groups, avec une forte participation des femmes (77 % des participants aux échanges collectifs à Tervagh Zeina et Sebkha). Les échanges ont mis en évidence des préoccupations majeures liées à l'assainissement et aux inondations à Sebkha, aux enjeux fonciers et à la sécurisation des droits, ainsi qu'aux impacts potentiels sur les activités économiques informelles, appelant à la mise en place de mesures de restauration des moyens de subsistance. Les populations ont également exprimé des attentes positives en matière d'amélioration du cadre de vie, d'accès aux espaces publics, de connectivité avec le littoral et de sécurité, tout en soulignant la nécessité d'un dialogue continu et de mécanismes formalisés de gestion des griefs. Ces craintes et préoccupations sont reprises dans l'étude d'impact et des compte-rendu sont annexés au rapport.

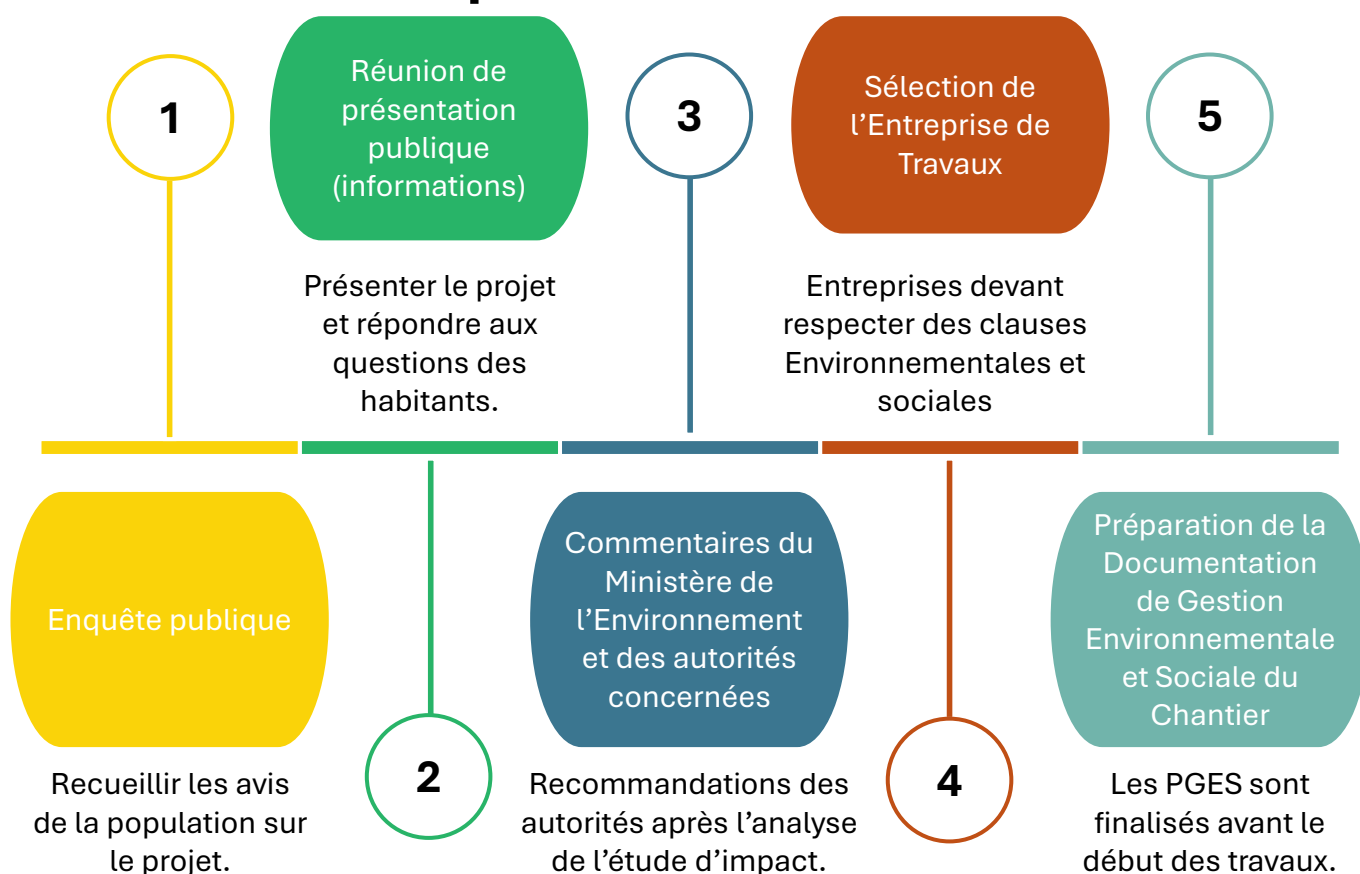
Des campagnes de **sensibilisation** sont prévues pour expliquer les travaux et leur utilité. Des **réunions publiques** ont déjà eu lieu dans les quartiers concernés en juin 2025 (Tervagh Zeina, Sebkha) pour présenter le projet, répondre aux questions et écouter les préoccupations et surtout garantir une appropriation du projet par les communautés.

Des **comités de quartier** seront mis en place pour que chacun puisse exprimer ses avis sur le projet, poser des questions ou signaler un problème. Cela comprend la mise à disposition de **mécanismes de plaintes** accessibles, avec un suivi transparent.

Enfin, en complément de la priorité donnée au recrutement local pour les travaux, **les populations locales pourront être impliquées dans certaines activités**, comme la surveillance des sites, l'entretien des espaces publics ou la sensibilisation des usagers, afin d'assurer une appropriation de l'espace public pour une bonne exploitation des ZACs à long terme.



Prochaines étapes





Vous informer, participer, donner votre avis

Où poser des questions ?

- Aux **points d'information de la SALN**
Bureaux : 136 Ilot K, Teveragh Zeina Nouakchott (Mauritanie)
- Via les **numéros de téléphone ou WhatsApp** des relais communautaire
WhatsApp SALN : 43 47 85 44
- Site web : **<https://saln.mr/>**

